

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT

Commissaires de Justice Associés

15 Passage Lonjon

34960 MONTPELLIER CEDEX 2

aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

EXPEDITION CREDIT LOGEMENT /

© AVOVENTES.FR

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

ET LE NEUF JANVIER

A LA REQUETE DE :

La SA CREDIT LOGEMENT, immatriculée au RCS de PARIS, sous le n° 302 493 275, dont le siège social est 50 boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié à ses qualités audit siège social.

REPRESENTE PAR :

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de Maître Vincent RJEU, Avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 Bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites.

AGISSANT EN VERTU :

EN VERTU d'un jugement rendu par le tribunal judiciaire de CAEN le 24 novembre 2023, signifié les 27 février et 28 mars 2024, définitif selon ce1iificat de non-appel du 3 mai 2024 et d'une hypothèque judiciaire définitive prise le 10 mai 2024 volume 3404P02 2024 V n° 2763 se substituant à la provisoire du 17 avril 2023 volume 3404P02 2023 V n° 3596

Je, Thierry LE FLOCH Commissaire de Justice associé, membre de la Selarl LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER au 273 rue Mion Saint Michel, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

©AVOVENTES.FR

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « LE MONTAIGNE », sis à MONTPELLIER (Hérault), 273 rue Mion Saint Michel, cadastré section DV n° 118 pour 58 a 17 ca, DV n° 508 pour 10 a 61 ca, DV n° 491 pour 23 a 82 ca, savoir :

- le lot 1299 : au quatrième étage du bâtiment M, à droite, un appartement comprenant : deux chambres, salle de séjour, cuisine, salle d'eau, WC, loggia, entrée et les 5704/1.000.000èmes des parties communes générales,
- le lot 1310 : au rez-de-chaussée du bâtiment M, un cellier portant le n° 321 et les 441/1.000.000èmes des parties communes générales,

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître DIJON, notaire à MONTPELLIER, le 1er juin 1963 publié le 18 février 1963 volume 3099 n°16 ; rectificatif du 2 avril 1968 publié le 15 mai 1968 volume 4655 n° 10 ; modificatif des 26 octobre 1993 et 12 janvier 1994 volume 1993 P n° 11426 ; attestation rectificative du 27 décembre 1993 publiée le 12 janvier 1994 volume 1994 P n° 508 ; modificatif du 4 mai 2000 publié le 5 mai 2000 volume 2000 P n° 5627.

Tel que ledit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens et droits immobiliers appartiennent à _____ pour les avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître MAZET, notaire à PEZENAS, le 23 mai 2008 publié le 24 juin 2008 volume 3404P01 2008 P n° 8652

SYNDIC :

BAIL : le bien est occupé par un locataire, monsieur El Atmani Khalid, le loyer est de 410 euros selon ce dernier.

Le contrat ne nous a pas été transmis.

CHAUFFAGE : Gaz collectif

Pénétration dans les lieux avec l'assistance du serrurier et de deux témoins majeurs.



Certificat de superficie n° 260110323 /44377**Résultat du repérage**

Date du repérage : 09/01/2026

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantListe des pièces non visitées :
Rez de chaussée - Cellier (Non localisé)Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me LE FLOCH Thierry

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
Entrée	3,15	0	
WC	1,14	0	
Cuisine	7,34	0	
Chambre 1	9,94	0	
Salle de bain	2,83	0	
Séjour	18,52	0	
Chambre 2	9,59	0	
Balcon	0	8	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :Surface loi Carrez totale : 52,51 m² (cinquante-deux mètres carrés cinquante et un)Surface annexe totale : 8,00 m² (huit mètres carrés)

Fait à LUNEL, le 14/01/2026

© AVOVENTES.FR

EXTERIEUR



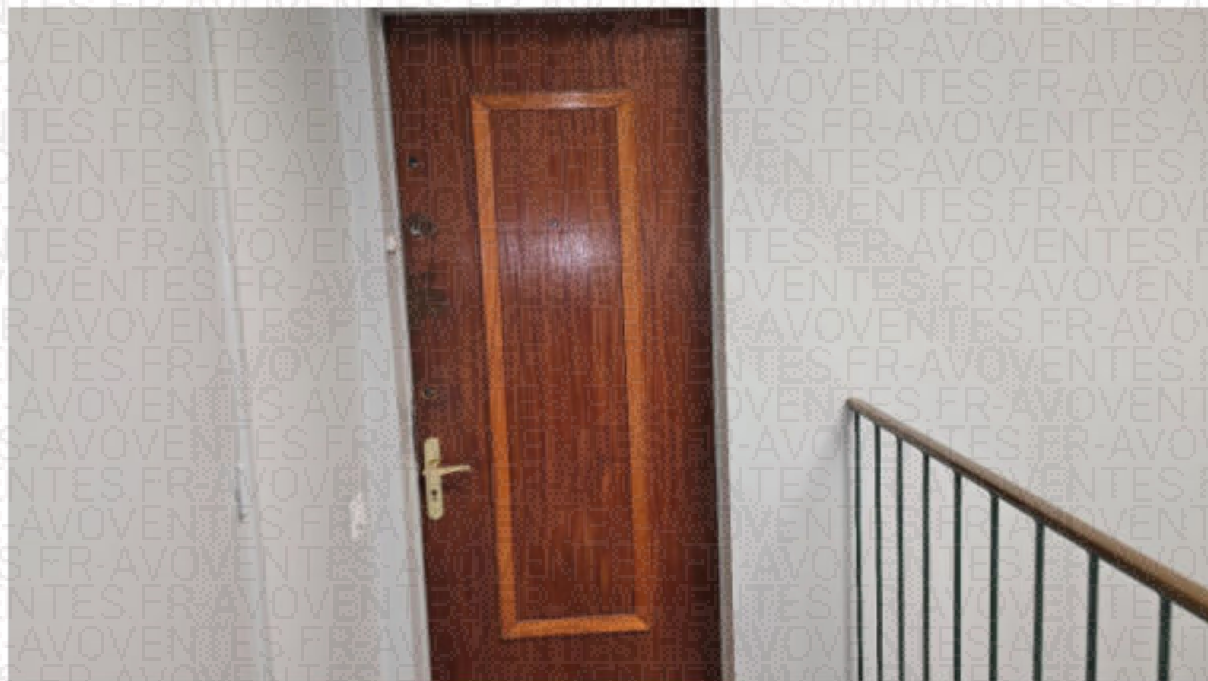
INTERIEUR

ENTREE

La porte d'entrée est en bois

Le sol est en carrelage

Les cloisons sont en plâtre



WC INDEPENDANT

Le revêtement au sol est en carrelage

Les cloisons sont en plâtre, avec un revêtement en faïence par-dessus

La pièce est équipée d'un WC à réservoir de chasse ainsi que d'une VMC



CUISINE

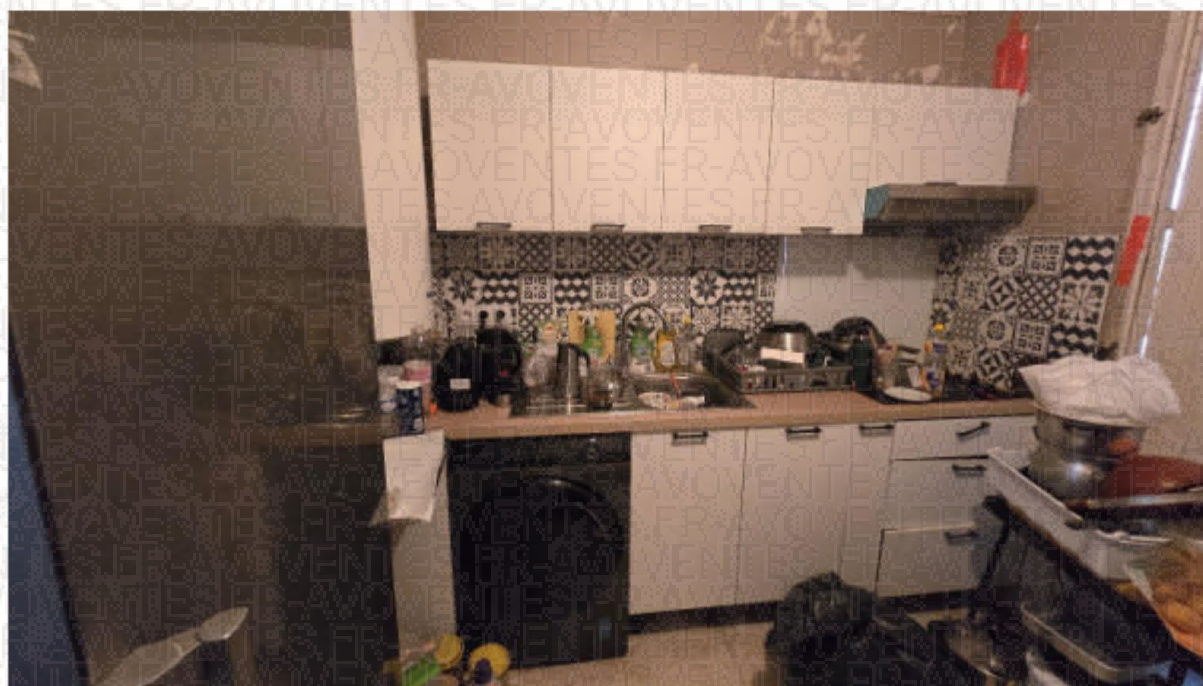
Le revêtement au sol est en carrelage

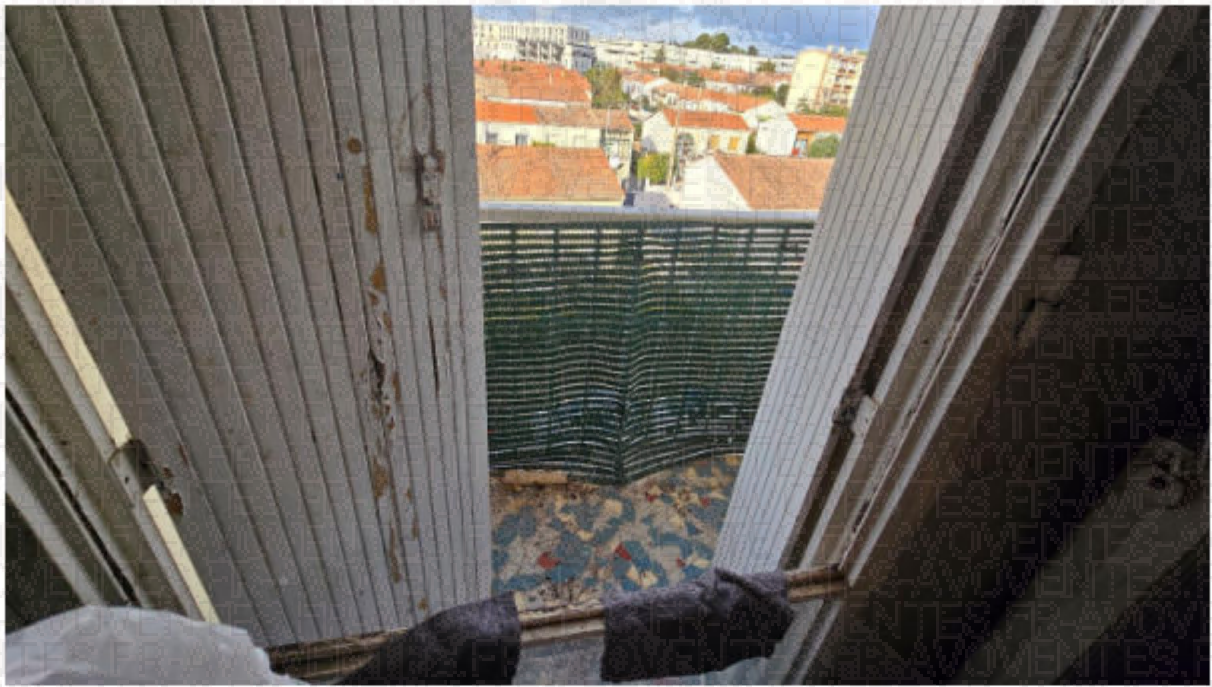
Les cloisons sont en plâtre avec un revêtement en papier peint

Le plafond est en bois

La pièce est équipée d'un évier en inox avec égouttoir, de plaques à inductions ainsi que d'une hotte aspirante

La pièce dispose d'une ouverture porte fenêtre à double vitrage avec encadrement en bois et volet en bois manuel.





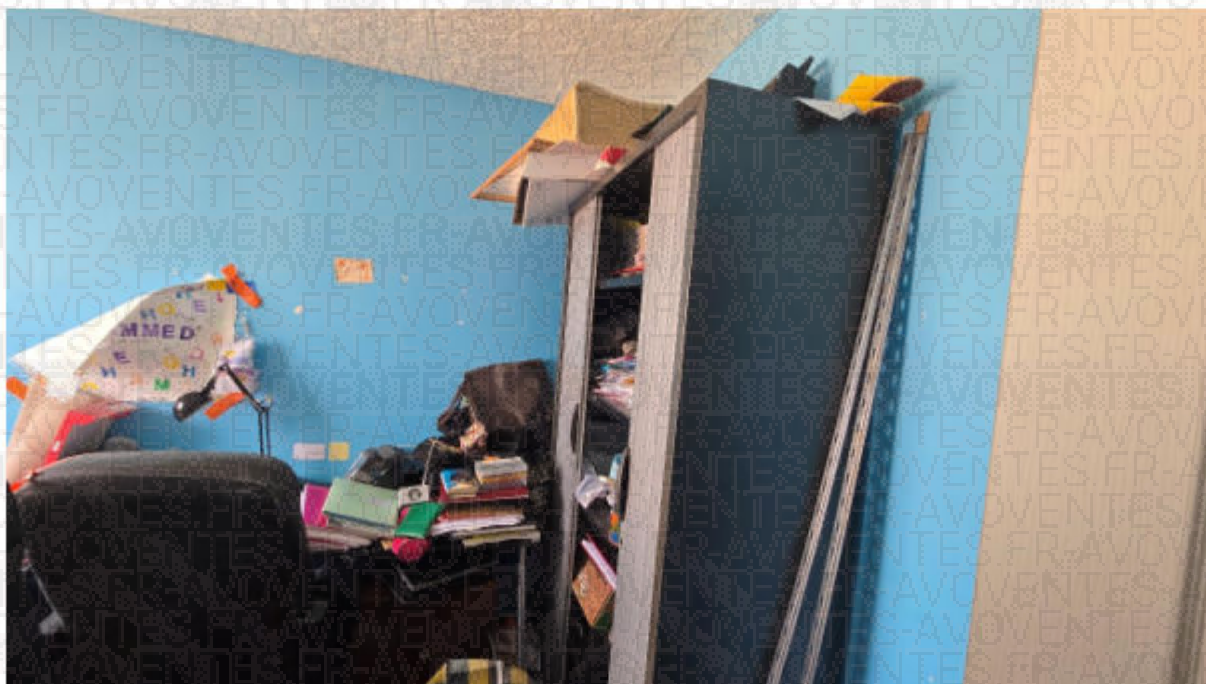
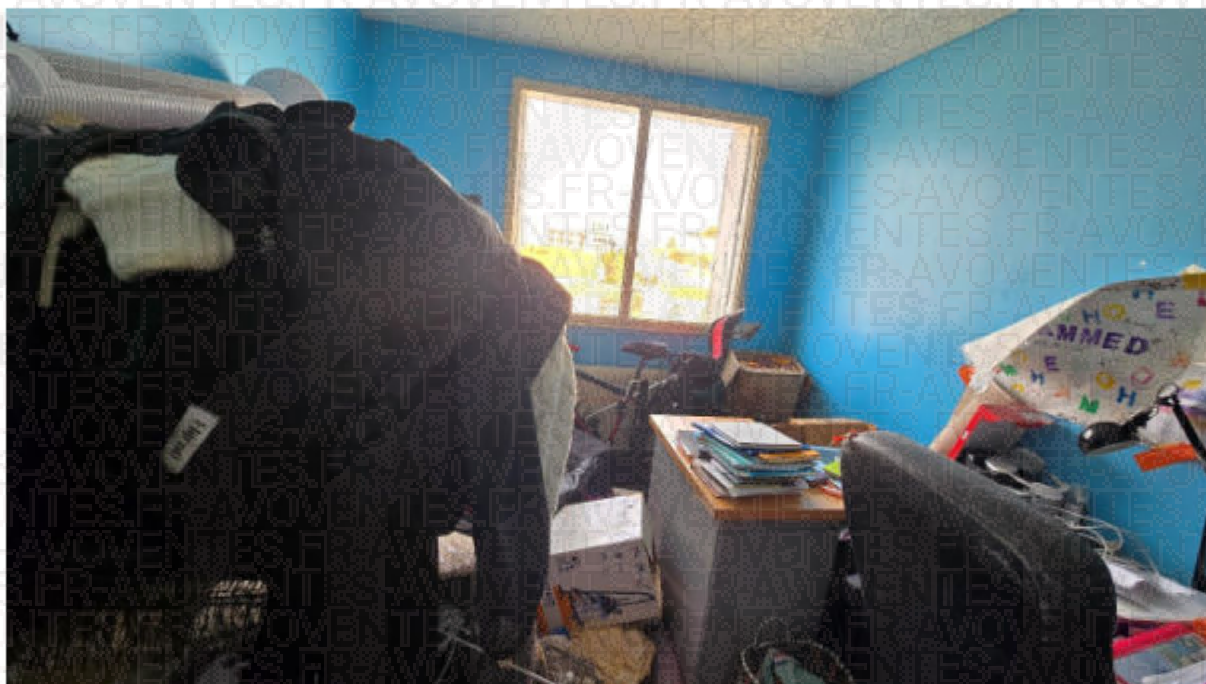
BUREAU

Le revêtement sol est en parquet

Les cloisons sont en plâtre peint

Le revêtement au plafond est en dalles de polystyrène

Une fenêtre avec encadrement en bois et double vitrage avec double battant est présente



SALLE DE BAIN

Le sol est en carrelage

Les cloisons en plâtre ont également un revêtement en faïence

La pièce est équipée d'une baignoire, d'un meuble à vasque simple ainsi que d'une VMC

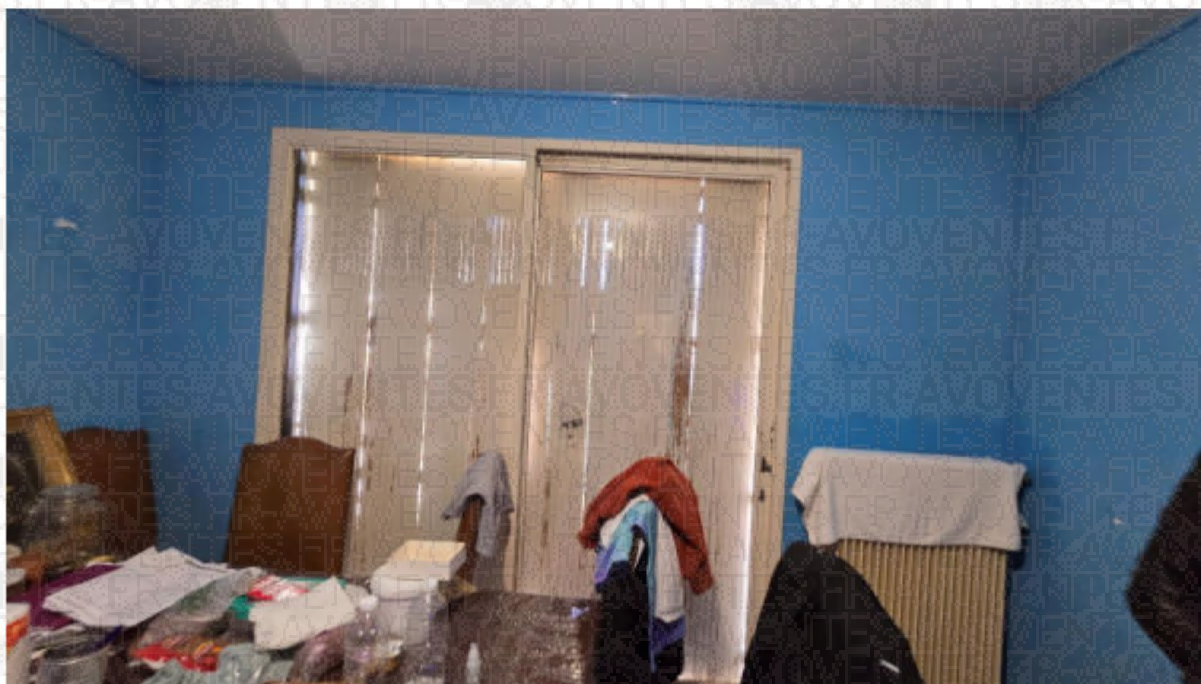
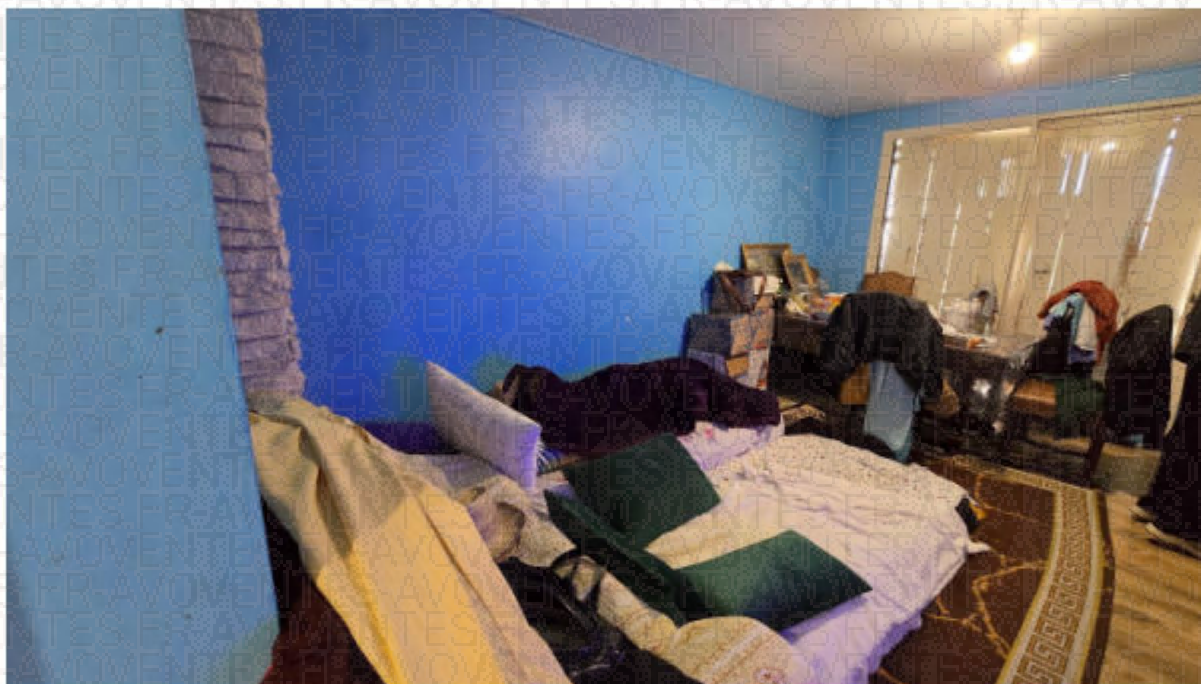


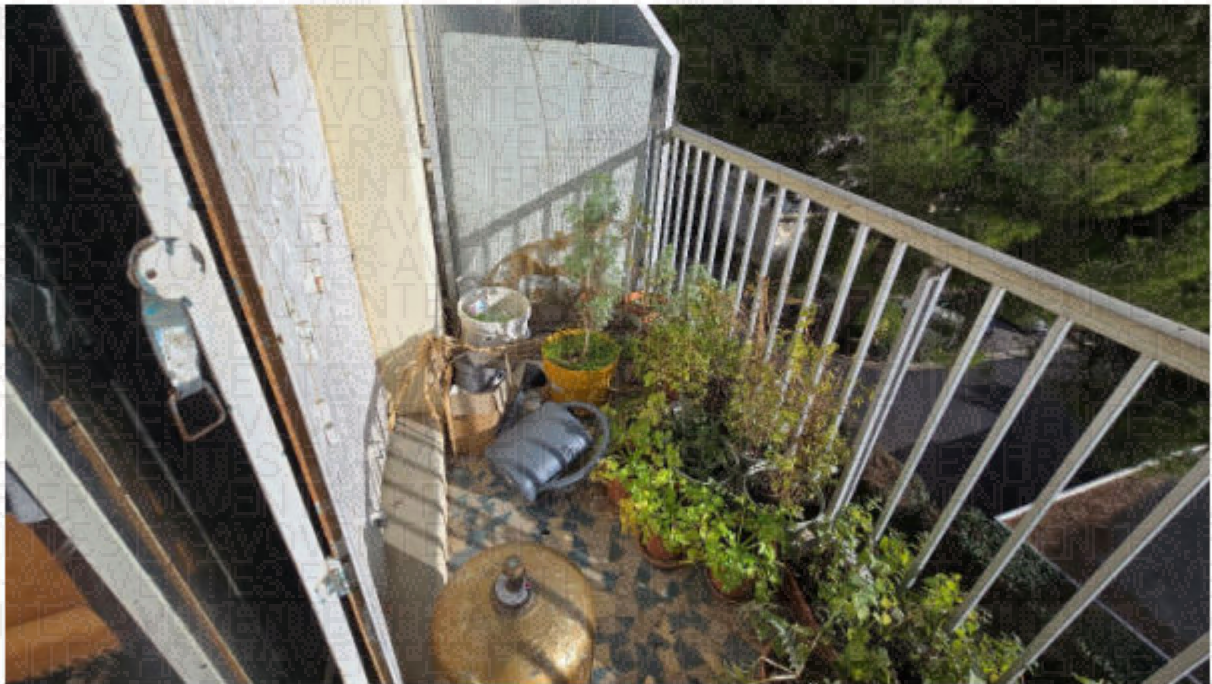
SALON

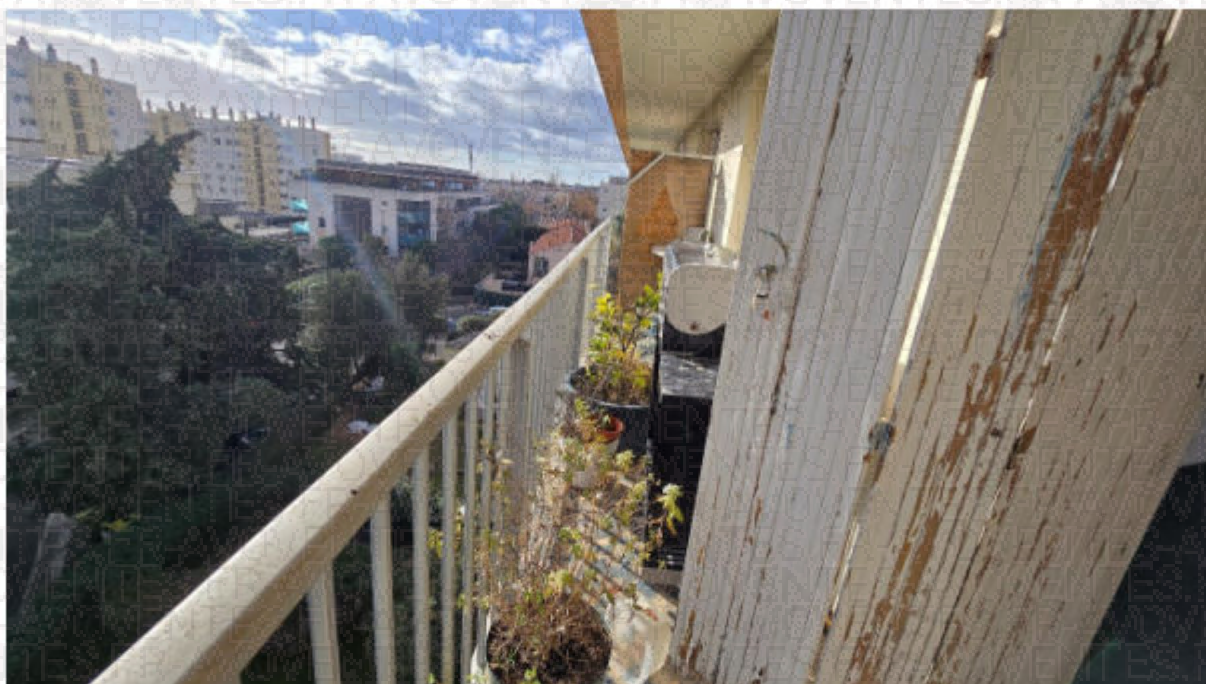
Le revêtement sol est en parquet

Les cloisons et le plafond sont en plâtre

Une ouverture avec encadrement en bois, double battant et double vitrage est présente. Les volets sont en bois et manuels, l'ouverture permet d'accéder à un balcon. Un accès est également présent depuis la chambre





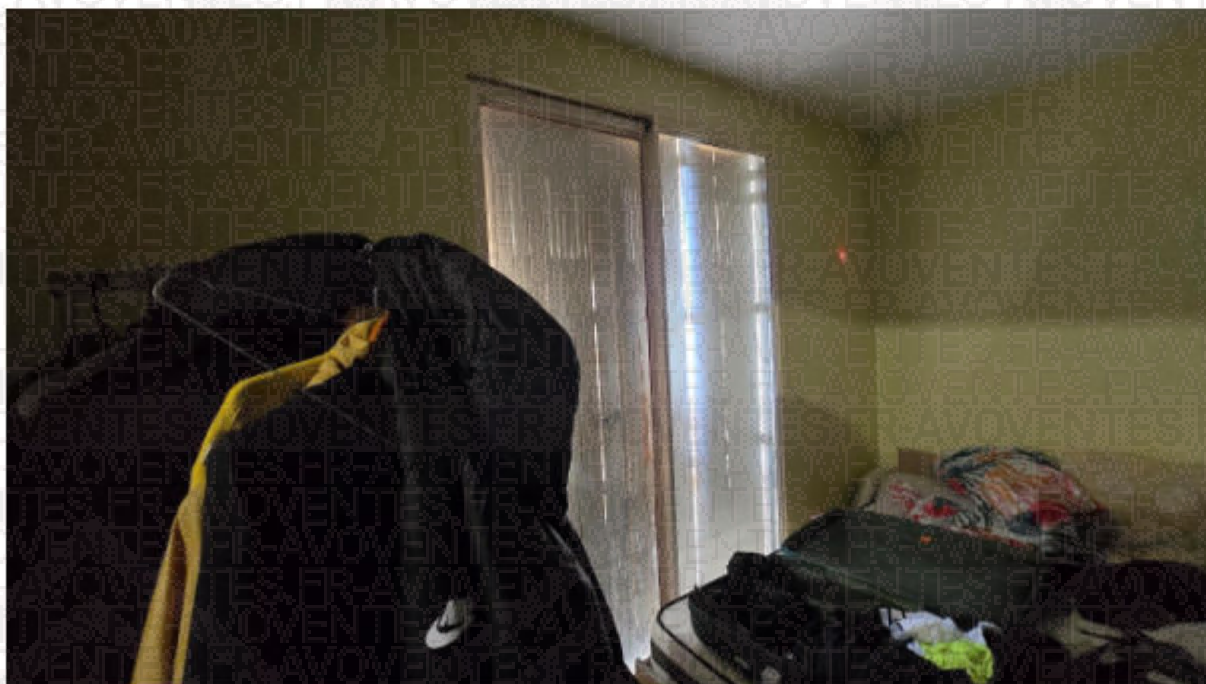


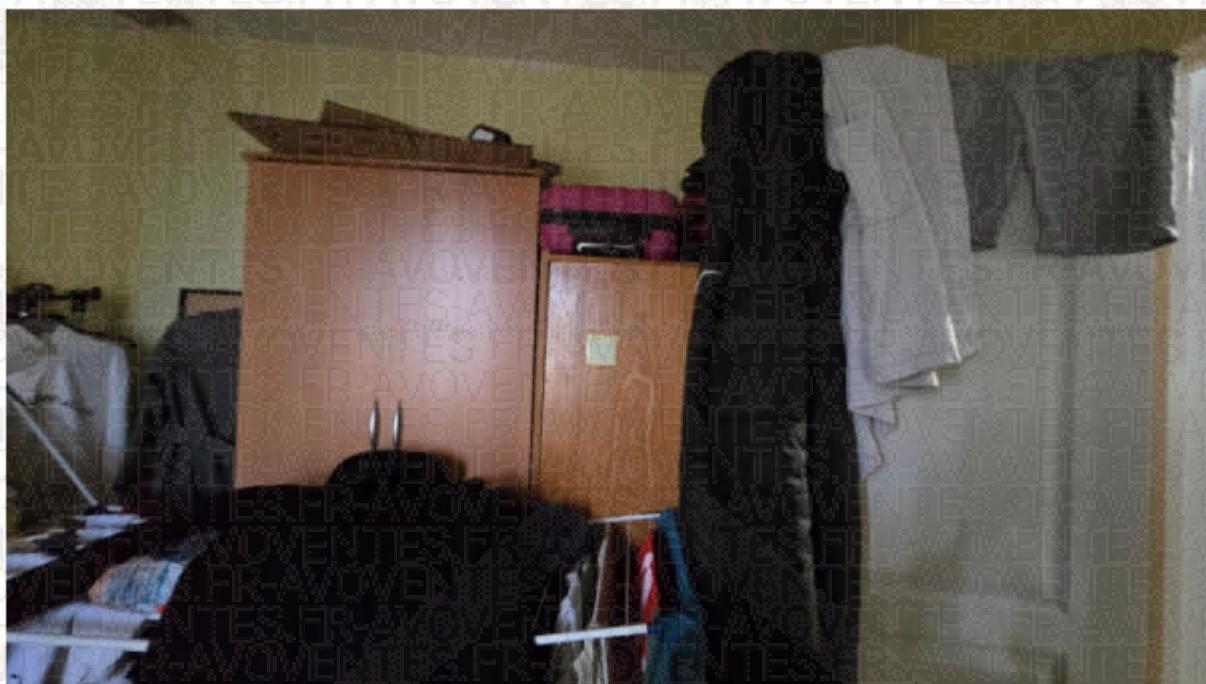
CHAMBRE

Le revêtement sol est en carrelage

Les cloisons et le plafond sont en plâtre

La pièce dispose d'une ouverture porte fenêtre encadrement en bois avec double battant, double vitrage et volets en bois manuels





CAVE

La cave n'est pas localisable, malgré la présence du syndic ces jours et heures.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

